

Décarcérer

Sylvain Lhuissier

Editions Rue de l'échiquier
Juin 2020, 128 pages, 10 €

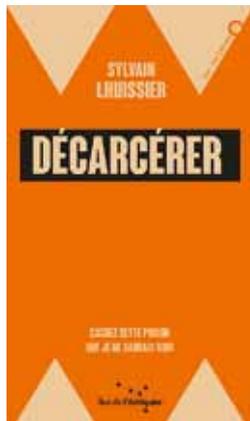
Dans son court essai, Sylvain Lhuissier propose à son lecteur de mieux connaître notre système carcéral.

Le premier chapitre vise à tordre le cou aux préjugés et fantasmes sur la prison : non, ce n'est pas le « Club Med », ce n'est pas que pour les personnes condamnées, la vie n'y est pas gratuite et surtout seuls 1,5 % des détenus seraient en prison pour des crimes. L'auteur met aussi en lumière l'envers du décor : surpopulation carcérale, prisons délabrées, fléau des courtes peines, recours massif à la détention provisoire.

Le deuxième chapitre pose la question de l'efficacité ou, à l'inverse, de la dangerosité de la prison. Le taux de récidive est très important, la prison est une « école du crime » - voire de radicalisation - et elle peut créer ou aggraver des troubles, notamment psychiques, chez les détenus, ou des problèmes d'addiction. La prison est aussi désocialisante : les liens avec le monde et les liens familiaux sont rompus. Quant aux activités de « réinsertion » des détenus (accès à l'éducation, contact avec des associations, ateliers, etc.), cela reste souvent insuffisant ou est perçu, à tort, comme un outil de gestion de leur temps.

Troisièmement, si la prison est si inefficace, à quoi peut-elle bien servir ? Son effet dissuasif supposé est nul. Son effet punitif ? La loi du talion n'a jamais rien résolu... Son effet neutralisant est lui très limité, sauf peut-être temporairement. Tout reste à faire, d'autant que la réinsertion a tendance à se limiter à une surveillance après la détention.

Quatrièmement, qu'y a-t-il à côté de la prison ? L'auteur se penche sur les autres peines, les alternatives. Le sursis avec mise à l'épreuve et les travaux d'inté-



rêt général qu'il évoque ont depuis fusionné dans la probation, mais l'idée reste la même. Il évoque également le bracelet électronique, plus controversé, et suggère d'autres pistes, autour de la notion de « désistance » (processus de sortie de la délinquance). S. Lhuissier souligne le rôle essentiel des Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), et celui du milieu associatif. Il en appelle enfin à la responsabilité des juges, du politique et des médias.

En conclusion, il est urgent de sortir de l'impasse carcérale. Chacun peut apporter sa pierre à la déconstruction du mythe de la prison. L'auteur propose d'ailleurs de le faire lors de dîners de famille, en nous soufflant de constructives réponses.

Sabrina Delattre,
coresponsable du groupe
de travail LDH « Prisons »



Du racisme d'Etat en France ?

Fabrice Dhume, Xavier Dunezat,
Camille Gourdeau, Aude Rabaud
Editions Le Bord de l'eau
Juin 2020, 200 pages, 20 €

On se souvient certainement de la polémique médiatique générée en 2017 par la plainte déposée par le ministre Blanquer à l'encontre du syndicat Sud Education 93. Ce dernier était à l'occasion stigmatisé par le ministre pour utiliser le terme « racisme d'Etat ». C'est de cet événement que partent les auteurs pour engager un travail de clarification, de déconstruction et de mise en contexte de termes/notions utilisés souvent sans nuance : racisme institutionnel, systémique, racisme d'Etat colonial...

Ce livre ne développe pas les résultats d'une enquête de terrain menée directement auprès de personnes et de groupes concernés par la question de départ qui a, par ailleurs, fait

l'objet de nombreuses études. Réalisant un authentique travail universitaire, l'équipe de sociologues, aux avis relativement différents quant à la question initiale fondant le travail, s'attache à l'hypothèse initiale : *il peut exister du racisme d'Etat sans loi raciales*, se déliant ainsi d'emblée de toute approche s'interdisant un regard critique à cet égard sur nos institutions et leurs agents. Les auteurs confrontent cette notion de racisme d'Etat à sa dimension médiatique, européenne, à sa généalogie et aux débats théoriques et politiques qui l'accompagnent depuis de nombreuses années. Ils sont, par ailleurs, plus attachés, en termes de discrimination et de racisme latent, aux conséquences des politiques menées et des pratiques du quotidien qu'aux intentions supposées des acteurs.

Resserrant l'analyse sur notre pays, l'ouvrage traite ensuite des rapports du racisme d'Etat avec notre histoire coloniale, ainsi que le fonctionnement d'institutions d'Etat (l'école et la police) et la conception et mise en œuvre des politiques publiques migratoires. On appréciera enfin une conclusion qui, tout en pointant les limites du travail réalisé, ouvre judicieusement sur des prolongements théoriques et empiriques dont il est aujourd'hui urgent de s'emparer.

Voilà donc un livre qui tombe à point pour avancer quelque peu dans les débats - aux positions souvent plus réactionnelles que raisonnées et objectivées - qui traversent la nébuleuse antiraciste, opposant notamment antiracisme *institutionnalisé* et antiracisme *politique*, débat dans lequel la LDH joue sans dévier sa partition originale depuis quelques années.

Jean-François Mignard,
membre du comité
de rédaction d'H&L